

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12/03/2015

- 2015 023 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 :

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2014 :

- De la commune :

Résultat de l'exercice 2014 :

En section de fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 949 235.63€ et le total des recettes à 1 029 428.89 €. Il se solde donc par un excédent de 80 193.26 €.

En section d'investissement, le total des dépenses s'élève à 233 156.50 € et le total des recettes à 124 032.32 €. Il se solde donc par un déficit de 109 124.18 €.

Résultat de clôture de l'exercice 2014 cumulé est de :

80 193.26 € + 52487.20 € = 132 680.46 € en fonctionnement

-109 124.18 € + 109 910.03€ = 785.85 € en investissement

- Du budget de l'assainissement :

Résultat de l'exercice 2014 :

En section de fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 29 903.72 € et le total des recettes à 38 314.30 €. Il se solde donc par un excédent de 8 410.58 €.

En section d'investissement, le total des dépenses s'élève à 25 982.78 € et le total des recettes à 74 008.12 €. Il se solde donc par un excédent de 48 025.34 €.

Résultat de clôture de l'exercice 2014 cumulé est de :

8 410.58 € + 32 618.12 € = 41 028.70 € en fonctionnement

48 025.34 € - 31 358.22 € = 16 667.12 € en investissement

- Du budget annexe du photovoltaïque :

Résultat de l'exercice 2014 :

En section de fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 0 € et le total des recettes à 3 973.07 €. Il se solde donc par un excédent de 3 973.07 €.

Résultat de clôture de l'exercice 2014 cumulé est de:

3 973.07 € + 3 564.75 € = 7537.82 € en fonctionnement

Monsieur le Maire se retire de l'assemblée et est présidée par Madame Jeannine GROSLERON. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2014 de la Commune, de l'assainissement et du photovoltaïque.

- 2015 024 : COMPTES DE GESTION DU TRESORIER 2014 :

Les comptes de gestion :

- commune
- assainissement
- photovoltaïque

correspondent en tous points aux comptes administratifs 2014. Ils sont approuvés à l'unanimité.

- 2015 025 : AVENANT AU CONTRAT SOCOTEC POUR LES VERIFICATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Pour se mettre en conformité, nous devons faire réaliser le contrôle des installations électriques et des installations gaz sur les bâtiments communaux. SOCOTEC nous propose un avenant au contrat en cours.

Cet avenant annule et remplace la convention HK1242 du 7 septembre 1999.

La périodicité des installations électriques est ramenée à 12 mois au lieu de 36 mois.

Le montant de cet avenant se chiffre pour les installations électriques à 1 088.48 € TTC par an et pour les installations gaz s'élève à 228.67 € TTC par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, cet avenant et mandate Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

- 2015 026 : CONTRAT DE MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS DES JEUX PAR POSITIVE SAS :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien de maintenance des installations de jeux de la cour des classes maternelles avec " Positive SA " pour un montant annuel de 577.50 € HT. Ce contrat est prévu pour une durée de un an, à raison de 2 passages par an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée totale de 3 ans au maximum.

- 2015 027 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CONTRATS DEPARTEMENTAUX DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRES :

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour déposer une demande de subvention au montant maximum de 7 070 € au titre des contrats départementaux de développement solidaire pour 2015, pour la réalisation de travaux de voirie d'un montant de 17 000 € HT.

Le Conseil municipal mandate le Maire pour déposer cette demande de subvention et de signer toutes les pièces s'y afférents.

- 2015 028 : CONTRAT DE MAINTENANCE POUR L'ASCENSEUR DE L'ECOLE :

Afin de renouveler le contrat de maintenance de l'ascenseur de l'école pour une durée de 1 an par tacite reconduction de 1 an pour une période maximum de 6 ans à compter du 1er avril 2015, il a été consulté 3 prestataires qui nous ont transmis chacun une offre :

- OTIS : 1 727.45 € TTC par an

- THYSSENKRUPP : 1 641.42 € TTC par an

- KONE : 1 313.04 € TTC par an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de KONE pour un montant de 1 313.04 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y afférents.

- 2015 029 : MODIFICATION STATUTAIRE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE DU CASTELRENAUDAIS :

Monsieur le Maire présente aux membres le projet d'évolution des statuts du transport scolaire du Castelrenaudais dont la modification est la suivante :

- modification de l'article 2 : ajout de de la commune de Château-Renault, primaire et maternelle

- modification de l'article 3 : changement adresse : 13 bis place Jean-Jaurès 37110 Château-Renault

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider les nouveaux statuts du Syndicat du Transport Scolaire du Castelrenaudais.

- 2015 030 : CREATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI SAISONNIER NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE :

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dont les fonctions sont : garderie, cantine et ménage.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d 'Adjoint Technique de 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois (*6 mois maximum pendant une même période de 12 mois*) allant du 2 mai 2015 au 2 novembre 2015 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d 'Adjoint Technique de 2ème classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 31/35ème avec un indice 340

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES :

- PERMANENCES ELECTORALES POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES :

Les permanences sont les suivantes :

PERMANENCE DU 22 MARS 2015	PERMANENCE DU 29 MARS 2015
<u>8h00-10h00</u> Chantal Emmanuel Marie-Agnès	<u>8h00-10h00</u> Jean-Marc Pierre Chantal
<u>10h00-12h00</u> Ludovic Caroline Odile	<u>10h00-12h00</u> Ludovic Jean-Claude Jeannine
<u>12h00-14h00</u> Lydie François Jean-Claude	<u>12h00-14h00</u> François Marie-Agnès Lydie
<u>14h00-16h00</u> Pierre Gilbert Nicolas	<u>14h00-16h00</u> Karine Gilbert Fabien
<u>16h00-18h00</u> Jean-Marc Jeannine Fabien	<u>16h00-18h00</u> Sylvie Caroline Eric

-INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur Le Maire évoque :

- les animations communales pour le passage de la Roue Tourangelle du 26 avril 2015,
- la demande de participants à la ballade des élus prévue le samedi 25 avril 2015 à 17h00 dans la ville de Château-Renault (Mme BOTUHA-VADUREL, Mrs AQUILIMEBA, BAGLAN, LOPEZ)
- la lettre de dissolution de l'ARBRE.

Monsieur le Maire évoque que :

- la date de la commission des Finances est fixée au mardi 31 mars 2015 à 19h30,
- le marché de fourniture d'électricité devra être validé avant le 31 décembre 2015,

Monsieur THIBERT Nicolas nous informe que la prochaine assemblée générale du Comité des Fêtes est fixée au 20 mars 2015 à 19h00.

Monsieur AQUILIMEBA Gilbert nous signale que les riverains du lotissement de la Bonleuvre demandent la mise en œuvre de calcaire sur la zone piétonne du dit lotissement.

Madame AUGEREAU-BOUHOURS Marie-Agnès demande qu'une attention soit portée sur l'éclairage des arrêts bus.

Madame BOTUHA-VADUREL Odile demande où en est le dossier des Eoliennes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30 et **le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 9 avril 2015 à 20h00.**